

Parquet national antiterroriste : la FENVAC à la rencontre de Monsieur Jean-François RICARD, Procureur à la tête de cette nouvelle entité judiciaire

mardi 23 juillet 2019, par Thémis

Après avoir assisté le 3 juillet dernier à l'audience solennelle d'installation de Jean-François RICARD à la tête du premier Parquet national antiterroriste de l'histoire, la FENVAC, représentée par son Président, sa Vice-Présidente et sa Directrice, a rencontré mardi 23 juillet ce magistrat, nouveau visage de l'antiterrorisme en France.

S'appuyant sur douze années passées au pôle antiterroriste et dans la continuité des actions initiées par François MOLINS, ancien Procureur de Paris, M. RICARD a exposé les objectifs qu'il entend atteindre avec ce nouvel outil composé de 27 magistrats :

Contre la menace terroriste omniprésente sur le territoire national
Rendre une justice à la hauteur des attentes des victimes d'actes de terrorisme et de crimes contre l'humanité

Le PNAT portera l'accusation du début jusqu'à la fin, c'est à dire de la mise en mouvement de l'action publique jusqu'à l'exécution de la peine, et jouera ainsi un rôle central dans la chaîne pénale grâce à une connaissance rigoureuse des affaires. Ces procureurs spécialisés interviendront régulièrement aux audiences.

Dans un contexte inédit en France de tenue de procès islamistes en continu devant la cour d'assises spécialement composée à partir de septembre et ce pour une durée minimale de trois ans (attentat à la bombonne de gaz devant Notre Dame, attentats de janvier 2015, de Nice, de Villejuif, du Thalys, etc.), la mise en marche de cette nouvelle entité judiciaire permanente était nécessaire.

Tout au long de la rencontre, M. RICARD a démontré un intérêt sincère pour les victimes à qui les magistrats doivent, selon lui, rendre des comptes en garantissant une information régulière et complète. Ensuite durant la phase de jugement, le Procureur a estimé qu'il était du rôle du PNAT de rendre les procès terroristes plus « faciles », plus « dignes » pour les victimes en leur garantissant des conditions d'accueil optimales. Cet engagement pratique vise à compenser la déception des parties civiles fréquemment confrontées à des accusés méprisants qui ne fournissent pas d'explications sur leurs actes.

Selon le magistrat, cet objectif ne peut s'atteindre qu'avec l'aide des associations de victimes dont il est persuadé de l'utilité notamment dans la préparation des procès tels que ceux posant un vrai défi pour l'institution judiciaire à l'image de celui des attentats du 13 novembre 2015. Comment accueillir des centaines de parties civiles et presque autant d'avocats dans des conditions de qualité ?

La FENVAC remercie Monsieur Jean-François RICARD pour la richesse de cet échange et pour sa prise en compte des victimes y compris d'attentats commis à l'étranger dans l'ensemble de sa réflexion ; la Fédération participera aux travaux lancés par le PNAT afin de répondre, ensemble, aux enjeux judiciaires auxquels la société et, au premier plan, les victimes sont confrontées.